



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Affaire suivie par : Gaël Tournemolle
Pôle :
Tél. : 03 80 68 50 78
Courriel : gael.tournemolle@culture.gouv.fr
N° Réf. : GT/2016/45
P.J. :

Monsieur Gilbert Payet, Préfet de la Saône-et-Loire
bureau de la réglementation et de l'environnement
section environnement
Préfecture de Saône-et-Loire
196, rue de Strasbourg 71 021 Mâcon cedex 9

Dijon, le 08 JUN 2016

Objet : Cluny – projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur

Le projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Cluny vous a été transmis pour ouverture d'une enquête publique.

Cette procédure, initiée à la demande de la collectivité, est menée sous votre autorité. Le dossier a été rédigé par les services de l'Etat en concertation avec la collectivité. Les services de la DRAC (archéologie et unité départementale de l'architecture et du patrimoine) ont été pleinement associés à ce projet. Les remarques et avis nécessaires ont été formulés lors de réunions de travail et lors de la séance de la commission locale.

Pour information, en complément de la procédure de modification elle-même, il convient de signaler que les aménagements envisagés sur les terrains visés par la modification du PSMV ne devraient pas porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique enfoui. Le diagnostic archéologique réalisé en 1994 avant la construction de la résidence n'ayant en effet pas mis au jour de vestiges nécessitant la réalisation d'une fouille. Aucune remarque n'a donc été faite à ce sujet dans le cadre de la modification du PSMV

Pour ce qui est de l'aspect urbain de l'aménagement des terrains visés par la modification, les règles propres à assurer la continuité du bâti et le respect des gabarits ont été prises en compte. Les ajustements apportés à des points mineurs du règlement sont issus d'une concertation entre les services, après plusieurs années d'application du PSMV.

Aussi, après consultation de Madame la cheffe de l'UDAP de Saône-et-Loire, j'émet un avis favorable à ce projet.

Pour la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation,
pour le Directeur régional des affaires culturelles,
le Directeur du pôle patrimoines et architecture

Michel Prestreau

copies : DDT / UDAP

Le Commissaire Enquêteur
Christian FICHOT